



Membre de l'INPH et de la FEMS <http://syndicat-fps.fr>

Communiqué de la Fédération des Praticiens de Santé (FPS) 02/02/2025

La Fédération des Praticiens de Santé (FPS) est alertée par la publication des résultats du concours des Épreuves d'Évaluation des Connaissances (EVC) 2024, en raison du faible nombre de lauréats retenus par rapport aux quatre mille postes ouverts à ce concours.

En effet, il est préoccupant de constater que 20 % des postes ouverts ne sont pas pourvus. S'agit-il d'un "concours dans le concours" ? De plus, une analyse détaillée de ces résultats révèle que les spécialités les plus en tension en France sont celles où le taux de réussite est le plus bas. À titre d'exemple, le ratio entre le nombre de lauréats et le nombre de postes ouverts est de 39 % en anesthésie-réanimation, 18 % en psychiatrie, 26 % pour les sages-femmes et 0 % en médecine bucco-dentaire.

Toutefois, la FPS ne souhaite pas stigmatiser un jury en particulier, ceux-ci étant souverains dans leurs décisions. Il est néanmoins essentiel de souligner que ce décalage entre le nombre de lauréats et le nombre de postes ouverts perdure depuis des années. Cette situation nous conduit à rechercher les causes de ce phénomène et à réfléchir à un modèle d'évaluation plus adapté.

Dans un premier temps, la FPS estime qu'il serait plus pertinent de mettre en place une procédure tenant compte des acquis professionnels et de l'expérience médicale des candidats.

Par ailleurs, il est évident que les conditions d'exercice défavorables auxquelles ces praticiens sont confrontés entravent en partie leur préparation aux épreuves :

- Une surcharge administrative avec des démarches complexes et chronophages, notamment pour l'obtention de la carte de séjour.
- Des conditions professionnelles précaires, avec des contrats courts et des rémunérations parfois inférieures au SMIC horaire, les obligeant à multiplier les gardes pour subvenir à leurs besoins.
- L'absence de temps dédié à la formation dans leur contrat, les contraignant à se former sur leur temps de repos. Cette carence en dispositifs d'accompagnement, avec des objectifs clairs, peut nuire à la sécurité des patients.

Il est à la fois indispensable et réalisable de concevoir un système associant un compagnonnage quotidien à une formation théorique et pratique rigoureuse. Cette exigence doit également s'accompagner d'une rémunération décente et équitable. Dès lors, un cadre plus structuré favoriserait une évaluation plus juste et plus adaptée.

Les lauréats des EVC devront prochainement choisir un poste validant pour la Période de Consolidation des Connaissances (PCC) via une plateforme dédiée. Or, nous découvrons avec stupéfaction qu'un grand nombre des postes proposés sur cette plateforme ne sont pas conformes aux exigences du parcours d'équivalence. Nous appelons avec insistance la tutelle à veiller au respect strict des procédures établies.

Depuis plus de trente ans, la FPS participe activement aux discussions et à l'élaboration des textes réglementaires relatifs aux praticiens diplômés hors de l'Union européenne (PADHUE). Consciente des enjeux actuels, elle réaffirme son engagement à travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés afin d'améliorer les dispositifs d'accompagnement et d'évaluation.

La FPS appelle les pouvoirs publics à ouvrir un dialogue constructif pour trouver des solutions durables, adaptées aux besoins du système de santé et respectueuses du parcours de chacun. Forte de son expérience, elle est prête à contribuer activement à cette réflexion collective, dans l'intérêt des praticiens et des patients.

Malgré nos efforts répétés pour rétablir le dialogue avec la tutelle, nous n'avons pas encore obtenu de réponse favorable. Dans ce contexte, et en concertation avec les autres syndicats représentatifs des PADHUE, nous envisagerons tous les moyens pour faire entendre nos revendications et trouver une issue à cette situation.

Conseil d'administration FPS
Dr Ayoub Mdhafar, Président
ayoub.mdhafar@syndicat-fps.fr
06 77 82 11 22

FPS

Le courrier doit être envoyé au secrétariat : FPS 73 avenue des anciens combattants 13220 Chateaufort- les- Martigues
T°06 60 21 78 15 Mail : <http://www.syndicat-fps.fr>
Siège social : 7 voie nouvelle 91300 MASSY